

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 77 (1980)
Heft: 6

Rubrik: Tribune libre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA DERNIÈRE CONSIGNE D'ANTOINE

Enfants du même âge, de localités différentes, de la même paroisse, ils avaient suivi en même temps les leçons de catéchisme du même pasteur. Par la suite, jusqu'à leur mariage et la reprise à leur propre compte de l'exploitation agricole de leurs parents respectifs, ils avaient couru ensemble les bals de la région en quête de l'âme sœur.

Plus tard encore, en tant que militants, ils avaient eu l'occasion de fraterniser lors des réunions politiques de leur parti.

Avec le temps, Adolphe était devenu syndic de son village, tandis qu'Alfred remplissait dans le sien les fonctions de secrétaire communal, d'inspecteur du bétail et de commandant des pompiers, cumul d'emplois qui lui avait valu sa qualification d'homme aux places. Quant à Antoine, après avoir été aussi syndic de sa commune, puis député, il exerçait, depuis une dizaine d'années, au chef-lieu du district, cette fonction de préfet que rêve de remplir tout député vaudois las des débats fastidieux du Grand Conseil ou se sentant en perte de popularité dans son cercle électoral.

Des souvenirs de jeunesse, souvent rappelés lors de leurs rencontres fortuites ou nécessitées par l'exercice de leur charge publique, avaient créé des liens affectifs assez étroits, qui s'étaient transformés peu à peu en une amitié solide, dès le moment où ils se découvrirent une passion commune pour le «yass» et la chasse au chien courant.

Dès lors, ils se rencontraient régulièrement le dernier mardi du mois, jour de la foire au chef-lieu du district voisin. A celle de septembre de l'année où se situe mon histoire, tous trois étaient attablés, à dix heures déjà, dans un petit local annexe à la salle à boire du Café du Commerce. La chasse était ouverte depuis le 10 de ce même mois. Diverses circonstances ne leur avaient pas permis de faire l'ouverture ensemble. On devine donc sans peine quel était le sujet de leur conversation. Et c'est alors qu'Antoine déclara que le plafond de son bureau semblait lui tomber dessus, qu'il se sentait un impérieux besoin d'aller se retremper dans l'air vivifiant de la montagne, et proposa une partie de chasse en commun au Jura.

— Disons samedi. Le gamin — il désignait ainsi, dans l'intimité, son dernier-né, âgé de 23 ans, également prénommé Antoine — nous conduira, avec sa «Land-Rover», jusque sur la crête de la Calame, par Mauborget. De là, on continuera à pied, chiens en laisse.

Adolphe et Alfred furent tout de suite d'accord. La fenaison s'était faite dans de bonnes conditions, la moisson avait été satisfaisante et bien rentrée, les regains étaient en bonne partie sous toit et la récolte des pommes de terre sur le point d'être terminée.

Tonnerre ! Après le dur labeur de l'été aux champs et la perspective d'un bilan bénéfique à la fin de l'année, ils avaient bien le droit de s'accorder une pleine journée de détente, non ? Car, ordinairement, ils ne décrochaient leur fusil que les matins propices des jours ouvrables, et ne rentraient au logis après dix heures que lorsque les chiens avaient «pétouillé» sur une voie demeurée chaude un peu plus longtemps que d'ordinaire. Et puis, sait-on jamais, un cuissot ou une selle de chevreuil fait toujours le meilleur effet sur la table lors du ressac des vendanges, qui promettaient d'être fort belles.

Cependant, lorsque Antoine avait parlé de la Crête de la Calame, ses deux interlocuteurs avaient échangé un clin d'œil entendu. Alfred, d'esprit primesautier, avait alors déclaré tout de go :

— Ouais, je vois, il est grand temps de redescendre tes ruches en plaine. Le gamin accouplera à la « Land-Rover » un char à pneus sur lequel tes deux meilleurs nègres auront, avant la partie de chasse, le grand privilège de charger tes ruches après les avoir coltinées une cinquantaine de mètres dans la pierraille.

Antoine était en effet propriétaire d'une dizaine de ruches. Après une maigre première récolte de miel en plaine, il les avait fait transporter à la montagne où selon un renseignement obtenu de bonne source — on ne néglige rien pour se faire bien voir du préfet — la miellée commençait. Car ce magistrat, bien qu'aisé, était près de ses sous et admettait difficilement, voire jamais, que ce qu'il entreprenait demeurât improductif. Mais ce matois avait toujours su, en son temps, tourner ses discours de cantine de façon à ne jamais laisser entrevoir à ses électeurs qu'il sacrifiait volontiers son devoir à son intérêt.

La réflexion d'Alfred ne le démonta nullement. Il rétorqua simplement :

— Puisque tu as deviné, l'heureuse surprise que je vous réservais n'en sera plus une. Départ à cinq heures de chez mon fils.

La montée au Jura par la côte de Villars-Burquin se fit sans histoire, dans la fraîcheur d'une fin de nuit claire. Pendant la traversée de la combe des Prés-de-la-Meule, Adolphe remarqua qu'une gelée avait blanchi les pâturages. A sa descente du véhicule, il en fit la remarque, en précisant que la basse température allait rendre difficile la tâche des chiens, ce qui lui valut d'être taxé de grand pessimiste par Alfred, qui n'admettait jamais que sa « Daisi » puisse se trouver en difficulté. Du reste, on allait bien voir, sans tarder, si une « crouille » gelée boucherait le nez de sa chienne.

Antoine, qui avait somnolé durant tout le parcours à côté du conducteur, reprit tous ses esprits au contact direct de l'air frais. Il se frotta les mains de satisfaction et marmonna :

— Parfait, aucune abeille n'aura pu quitter sa ruche ce matin.

Le gamin s'empressa de fixer les coulissex de transport, puis Adolphe et Alfred se mirent à l'ouvrage. Antoine se contenta de donner son avis sur la façon de disposer les ruches sur la remorque et, le chargement terminé, sur la manière de l'attacher solidement. Enfin, il ordonna à son fils de rentrer à la maison et de revenir les chercher vers dix-neuf heures à ce même endroit. Puis, faisant montre de toute son autorité de lieutenant du Conseil d'Etat, il prit incontinent la direction des opérations.

— On se postera sur le chemin du revers, à une distance d'environ 150 mètres l'un de l'autre, Alfred en haut, Adolphe au milieu et moi en bas, où je découplerai les chiens. Interdiction de se déplacer sans ordre. Sauf circonstances fortuites, rendez-vous à midi, sous les roches de la Mottaz, vis-à-vis du chalet de La Vaux.

Antoine ajouta qu'il ferait en sorte de s'y trouver un peu à l'avance pour troubler l'absinthe, cet apéritif très alcoolisé dont la fabrication, le transport et la vente sont interdits en Suisse, et que d'aucuns, affirmant que la loi ne défend pas de la consommer, apprécient moins pour son goût d'anis que pour sa saveur de fruit défendu. Il y a là-bas, dit-il encore, une fente dans le rocher d'où suinte un filet d'eau d'une fraîcheur exceptionnelle, dont il serait criminel de ne pas profiter.

Ad. Goy

(A suivre)